

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

IESF Provence

et

l'association femmes ingénieurs (FI)

et

l'association femme et sciences (F&S)

et

WiN PACA



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,
d'une part,

et

IESF Provence,

c/o Ecole Centrale de Marseille, 38 rue Joliot Curie, 13451 Marseille Cedex 13

représentée par Thierry Gaidon, président,

et

l'association femmes ingénieurs (FI),

c/o IESF, 7 rue Laménais, 75008 Paris

représentée par Geneviève Allain-Morin, représentante locale,
Ci-après dénommée, « l'association FI »

et

l'association femmes et sciences (F&S),

7 rue Laménais, 75008 Paris

représentée par Caroline Champenois, représentante locale,
Ci-après dénommée, « l'association F&S »

et

WiN PACA,

WiN France "le nucléaire au féminin", Ap;2, 3 Parc de Lattre de TASSIGNY, 92400 Courbevoie

représentée par Patricia Schindler, présidente,
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

- VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Considérant :

Convention de partenariat IESF Provence

Paraphes :

- le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'École, conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;
- que l'académie d'Aix-Marseille s'emploie dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire, et leur faciliter une insertion professionnelle choisie ;
- que IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA souhaitent développer leur coopération avec l'académie d'Aix-Marseille, au travers d'actions ciblées, avec l'objectif commun de promouvoir les métiers scientifiques, techniques et de l'ingénieur dans l'orientation des jeunes, et d'encourager la parité homme femme dans ces métiers en luttant contre tous les stéréotypes contraires à l'égalité.

Par la présente convention, les cinq parties décident de poursuivre et favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise, encourager les jeunes filles à s'inscrire dans les filières scientifiques, industrielles et techniques.

Article 1 – Axes de collaboration

1.1. Promotion des métiers de l'ingénieur, du scientifique et ouverture vers les filières d'avenir

L'académie d'Aix-Marseille, IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA conviennent de renforcer les actions en partenariat portant sur l'information sur les métiers de l'ingénieur et du scientifique auprès des chefs d'établissement, des enseignants, des directeurs de centre d'information et d'orientation, des élèves et des parents.

A cet effet, IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA s'inscriront dans le cadre d'interventions opportunes, selon les modalités suivantes, en référence au parcours Avenir, pour présenter les métiers de l'ingénieur et du scientifique à partir de témoignages concrets de femmes et d'hommes ingénieurs, d'étudiantes et d'étudiants de grandes écoles et de responsables de ces grandes écoles d'ingénieurs ou d'université.

1.1.1. Interventions dans les établissements scolaires du second degré

IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA pourront intervenir en lien avec les acteurs et instances pédagogiques, en mobilisant des professionnels volontaires dans le cadre d'actions diverses, comme par exemple :

- Intervention de professionnels mandaté au sein des établissements scolaires du second degré pour promouvoir la diversité des métiers d'ingénieurs et des carrières spécifiques afin de contribuer à une meilleure orientation des jeunes vers les métiers d'ingénieurs, de la recherche, les filières scientifiques et afin d'encourager les vocations scientifiques ;
- Interventions, exposés lors de rencontres diverses (conférences, tables-rondes, réunions thématiques, réunion des comités de liaison éducation-économie...) ;
- Accompagnement individuel ou collectif d'élèves par des professionnels.

D'une manière générale, IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA pourront proposer des « professionnels ressources » susceptibles d'intervenir ou d'organiser la venue d'autres personnes afin de témoigner de leur travail ainsi que des qualifications attendues.

Ces interventions seront assurées après concertation avec le(s) professeur(s) référent(s) dans le cadre de l'accompagnement personnalisé – aide à l'orientation ou/et des enseignements d'exploration. Elles porteront sur l'information la plus objective et précise sur les filières scientifiques à envisager et les métiers d'ingénieurs auxquels peuvent préparer ces dernières.

L'ensemble des actions devra permettre de favoriser et de faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, en prenant soin en particulier de faire évoluer l'image traditionnelle des métiers pour favoriser la mixité hommes/femmes et, plus généralement, de lutter contre toute discrimination à l'accès à la formation et à l'emploi.

1.1.2. Un appui à la recherche de stages en entreprise

IESF Provence et l'association FI concourront à faciliter l'accueil et la formation des élèves ou étudiants de BTS relevant des lycées professionnels ou des lycées technologiques, lors des périodes de formations en entreprise (PFE) ou des stages en entreprise ou dans des laboratoires de recherche d'organismes publics.

A cet effet, IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WiN PACA pourront le cas échéant inciter des professionnels à s'appuyer sur le site www.monstageenligne.fr afin de faciliter l'accès aux stages en entreprise, et informer les pôles de stages académiques correspondants aux territoires concernés.

1.1.3. Journées de sensibilisation spécifiques

IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WIN PACA pourront proposer avec le concours de l'académie des journées spécifiques « Femmes ingénieurs » à destination des jeunes filles, de la troisième à la terminale pour leur présenter des filières scientifiques et techniques, ou bien encore leur proposer des témoignages de femmes scientifiques sur des thématiques telles que les parcours professionnels, les stéréotypes dans les représentations des sciences et des technologies...

IESF Provence, avec le soutien de l'association FI, de l'association F&S et de WIN PACA, prendra en charge la logistique d'accueil, la recherche de témoins, la présentation et l'organisation de ces présentations ou journées d'information.

1.2. Participation à des actions et dispositifs spécifiques

Les signataires conviennent de développer la participation de professionnels qu'ils auront mandatés à des événements définis au préalable par les parties, tels que par exemple des concours académiques, des forums des métiers, des semaines spécifiques (comme par exemple : la semaine nationale Ecole-Entreprise, la semaine nationale de l'Industrie...).

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements avec ces professionnels s'appuie sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves.

1.2.1 Participation au dispositif des mini-entreprises EPA PACA

IESF Provence, l'association FI, l'association F&S et WiN PACA mobiliseront lorsque possible, un ou plusieurs professionnels pour épauler des élèves de collèges et de lycées dans le cadre de la construction de leurs projets au sein de leurs établissements, en lien avec l'équipe pédagogique et l'association EPA PACA.

1.3. Enseignement supérieur et recherche

L'académie d'Aix-Marseille, par l'intermédiaire du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, facilitera toute mise en relation opportune avec les présidents d'université. Des informations concernant l'offre de formation universitaire pourront être fournies sur demande à IESF Provence, l'association FI et l'association F&S et WiN PACA par les services académiques.

Article 2 – Communication

Les parties signataires de la présente convention se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

Article 3 – Mise en œuvre de la convention académique

3.1. Suivi de la convention académique

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique à raison de deux réunions par an. Ces réunions permettront aux signataires d'assurer le suivi et d'envisager le développement des éléments constitutifs de la présente convention.

3.2. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par IESF Provence, l'association FI, l'association F&S, WiN PACA et l'académie d'Aix-Marseille.

Elle pourra conduire notamment à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant.

Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'académie d'Aix-Marseille ou par IESF Provence, l'association FI ou l'association F&S sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à _____, le _____ en cinq exemplaires originaux

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour IESF Provence

Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Thierry Gaidon
Président

Pour l'association FI

Pour l'association F&S

Geneviève Allain-Morin
représentante locale

Caroline Champenois
représentante locale

Pour WIN PACA

Patricia Schindler
présidente

Convention de partenariat IESF Provence

Paraphes :